

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 08/09/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Henri HOURIEZ, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Mathieu GAGET, Christophe LIAUD à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2020.09.14.6**OBJET : Désignation d'un correspondant en charge des questions de défense**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que depuis 2001, année de l'instauration du programme de professionnalisation des armées et de suspension de la conscription, chaque conseil municipal a la possibilité de désigner en son sein un correspondant Défense.

Le développement du lien armée-nation ainsi que la promotion de l'esprit défense sont au cœur de ce dispositif.

Pour exercer ces fonctions, le correspondant bénéficie d'une information régulière. Il est en outre l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires territoriales et en particulier, du délégué militaire départemental.

La mission qui lui incombe s'articule autour de quatre axes principaux :

- Informer les citoyens de la possibilité qui leur est offerte de participer aux activités de défense au titre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire,
- Promouvoir les métiers de la défense,
- Sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire,
- Organiser des visites de sites militaires, des conférences débats ...

La désignation d'un correspondant Défense n'est pas obligatoire mais conseillée. L'expérience montre en effet, que partout où il a été mis en œuvre, le dispositif a contribué au renforcement de l'implication des citoyens dans les affaires de Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE Monsieur Alexandre CACALY, Adjoint délégué à la vie associative et au sport, en tant que correspondant Défense.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 14/09/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 17 septembre 2020 17/09/2020

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200914-lmc17438-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.